

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME
DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)**

« PDUES de la rue Sherbrooke, pour un terrain situé sur la rue Sherbrooke, entre la 50^e Avenue et la 51^e Avenue, dans le district de La Pointe-aux-Prairies. »

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA21 3004 0107, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 6 avril 2021, le projet de règlement intitulé « **Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)** » dans le but d'arrimer des éléments du Plan à la planification locale traduite à l'intérieur du PDUES de la rue Sherbrooke, pour un terrain situé sur la rue Sherbrooke, entre la 50^e Avenue et la 51^e Avenue, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

QUE conformément au décret numéro 102-2021 en date du 5 février 2021, l'assemblée publique de consultation sera remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

QUE les personnes intéressées peuvent participer à une procédure de consultation écrite en se rendant sur le site Web de l'arrondissement montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles, **dès le 14 avril 2021** pour prendre connaissance du projet de règlement et d'une présentation relative aux changements apportés par ce projet de règlement.

Ils pourront également par la suite, s'ils en manifestent le désir, transmettre leurs questions et/ou commentaires soit par courriel à l'adresse suivante : kathy.deazevedo@montreal.ca, ou par la poste à l'adresse suivante :

**Consultation publique – Règlement modifiant le plan d'urbanisme
À l'attention de Madame Kathy De Azevedo
12090, Rue Notre Dame-Est
Montréal (Québec), H1B 2Z1**

QUE les questions et/ou commentaires des citoyens doivent être reçus (par courriel ou par la poste) **au plus tard le 29 avril 2021 à minuit, heure de l'Est.**

L'objet de ce projet de règlement vise à modifier le secteur de densité pour le terrain situé sur le flanc sud de la Sherbrooke et s'étend jusqu'à la rue Forsyth, entre la 50^e Avenue et la 51^e Avenue.

Plus précisément, ce projet vise à modifier les trois cartes suivantes :

- Carte 1.1 intitulée « Les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer » afin de Remplacer la partie du secteur à construire correspondant aux lots les numéros 1 270 055 (partie), 1 156 971, 1 156 972, 1 156 973, 1 156 974, 1 156 975, 1 156 976, 1 156 977, 1 156 978, 1 156 979, 1 156 980, 1 156 981, 1 156 982, 1 156 983, 1 156 984 et 1 156 985, par un secteur établi.
- Carte 3.1.2, intitulée « La densité de construction ». afin Remplacer la partie des secteurs de densification 20-C10 et 20-04 correspondant aux lots les numéros 1 270 055, 1 156 970, 1 156 971, 1 156 972, 1 156 973, 1 156 974, 1 156 975, 1 156 976, 1 156 977, 1 156 978, 1 156 979, 1 156 980, 1 156 981, 1 156 982, 1 156 983, 1 156 984 et 1 156 985, par un secteur de densification 20-07.

Les documents relatifs au projet de règlement sont disponibles pour consultation sur le site Web de l'arrondissement (montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles).

Montréal, le 14 avril 2021

La secrétaire d'arrondissement substitut
Julie Boisvert

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat